

Le poste de Roland a la particularité de se partager entre un service au sein des hôpitaux et un service auprès de notre Eglise.

La place des aumôniers, leurs fonctions reconnus comme salariés du Centre Hospitalier Valence et du Centre Hospitalier Drôme Vivarais, soumis aux mêmes règles et exigences des salariés, sont régis et suivis par une double tutelle : celle du ministère de la Santé et des Solidarités et celle de la commission aumônerie (AESMS) de la Fédération Protestante de France.

Sur le plan national, une nouvelle charte¹ des aumôneries dans les établissements de la Fonction Publique Hospitalière a été signée le 23 janvier 2024 par les représentants des différents cultes, le représentant du ministère de l'intérieur chargé des cultes et du représentant du ministère du travail, de la santé et des solidarités.

A Valence, Roland assure un **mi-temps au CH Valence** et un quart temps au **CH Drôme Vivarais**, du lundi au jeudi de chaque semaine. Il est accompagné par une commission locale d'aumônerie composée de deux membres valentinois, Patrick Villette et Françoise Lizé.

En 2024, au CHV, pour une présence de 8 mois, 897 visites ont été effectuées dans les différents services du CHV. Parmi celles-ci, il y a eu 16 accompagnements en fin de vie. Un culte par mois est organisé en Unité Soins Longue Durée et à l'EHPAD de Beauvallon. Les résidents de Beauvallon ont intégré un nouveau bâtiment répondant aux normes actuelles de prise en charge. Quelques paroissiens sont venus chanter des cantiques et réaliser des cartes de Noël, comme les années précédentes. L'aumônerie participe également aux réflexions de la commission des usagers au sujet du don d'organes, du comité d'éthique (3 par an) et de la commission « fin de vie » de l'hôpital (4 par an).

Depuis plusieurs années, il n'y a plus de visiteurs bénévoles pour accompagner Roland

Au CHDV, les usagers viennent demander un entretien dans les bureaux de l'aumônerie. Certaines visites sont réalisées dans les salles d'accueil des unités de soins. Roland participe également au comité d'éthique, une fois par mois. Cette année, pour la première fois depuis trois ans, les aumôneries ont été conviées par la Direction à partager la réalité de leur travail au sein de l'établissement.

Pour faire suite à l'annonce de son départ, en juillet 2026, il conviendra de réfléchir au pourvoi du poste occupé actuellement par Roland, en lien avec le Conseil régional.

Pour le quart temps Eglise V2R, quelques chiffres en 2024

Présidence de 13 cultes sur V2R et 5 « culte autrement » avec une équipe.

Solidarité « culte » sur le consistoire, sur les postes vacants et au-delà : 2 Annonay ; 1 Portes L V ; 1 Chabeuil ; 1 Mende (Lozère)

Présidence de temps de prières pour 23 ensevelissements : 18 sur V2R

et 5 sur le Consistoire (3 sur Annonay et 2 sur l'ensemble Plaine)

Roland assure quelques cultes dans les EHPAD : 4 cultes à la maison des Chênes ; un culte par mois, à l'EHPAD Delessert et quelques visites à la Villa Taïs (Valence) , et Résidence Les Bains (St Péray).

Après de multiples dysfonctionnements organisationnels, à la Cité des Aînés, Roland a renoncé à desservir cet EHPAD.

Participation au groupe biblique œcuménique de Valence, 1 fois par mois.

Participation aux 4 études bibliques de Carême sur les Ensemble V2R et Plaine.

Participation à la rédaction de quelques articles pour la communication sur V2R.

Réalisation de temps de prières, sur RCF Drôme Ardèche : 8 émissions de 3 mn

Le poste de pasteur aumônier est sous la responsabilité du Conseil presbytéral de V2R.

A ce titre, Roland participe au CP de V2R toute l'année et au Conseil de Paroisse de Valence. Participation au Conseil de Paroisse de Bourg L V et de St Péray, jusqu'au printemps 2024 ainsi qu'à certaines assemblées générales.

Comme tous les pasteurs, Roland participe à la vie de l'Union de notre Eglise : Pastorale régionale, pastorale consistoriale et pastorale V2R-Plaine, Synode, et Assemblée consistoriale

1 Charte disponible sur demande